



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - POLITIQUE D'INSCRIPTION

Définition

K.I.T. Group France Association & Conference Management, est le PCO (Professional Congress Organiser – PCO) (ci-après nommé K.I.T. Group France) de JOBIM 2022 qui aura lieu à Rennes du 5 au 8 juillet 2022. K.I.T. Group France est mandaté par INRIA pour la gestion des inscriptions, de l'hébergement et des activités.

La participation à la conférence JOBIM 2022 est conditionnée par une inscription au préalable. Si la capacité maximale de participants est atteinte, les organisateurs de la conférence se réservent le droit de clôturer les inscriptions.

- **Auteurs :**

Pour être publié dans les actes, chaque article accepté doit avoir au moins un auteur enregistré et doit être présenté à la conférence. Les résumés sans auteur inscrit seront retirés du programme. La date limite d'inscription des auteurs est le 14 juin 2022.

- **Adhésion SFBI :**

Les adhérents SFBI bénéficient d'une inscription à tarif préférentiel. Les participants académiques non adhérents ont la possibilité de souscrire à la SFBI en choisissant un tarif d'inscription couplé à une adhésion (20 € pour les académiques sur poste permanent, 10 € pour les académiques non permanents) et 5 € de frais de gestion.

Dans le cas d'une adhésion en tant que personne morale, le tarif préférentiel s'applique pour 3 personnes de l'organisme adhérent.

- **Remplacement :**

Si vous ne pouvez pas assister à la conférence, vous pouvez demander le transfert de votre inscription à un autre participant en le notifiant au secrétariat de la conférence inscription-jobim2022@kit-group.org avant le début de la conférence.

- **Inscription : l'inscription comprend :**

- la participation à toutes les sessions (plénières, parallèles, posters) et aux mini-symposiums
- les actes (en ligne)
- le café d'accueil du mardi 5 midi
- les pauses café du mardi 5 après-midi au vendredi 8 matin
- l'apéritif de bienvenue du mardi 5 - fin d'après-midi
- les déjeuners des mercredi 6 et jeudi 7
- le panier-repas du vendredi 8 (sur réservation uniquement)
- l'événement social du mercredi 6 - fin d'après-midi

En option payante :

- la soirée de gala du jeudi 7

- Catégories d'inscription :
 - Académique permanent : chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur, ITA, fonctionnaire ou équivalent
 - Académique non-permanent (stagiaire, doctorant, post-doctorant, CDD financé par un organisme public) et demandeur d'emploi. Les personnes concernées devront être en mesure de fournir un justificatif
 - Industriel (rémunération contrat privé)
 - Intervenant mini-symposium

- Tarifs d'inscription (€ TTC)

Tarif inscription	TTC
Jusqu'au 25 mai 2022	
Académique permanent	
membre SFBI	280 €
non membre avec adhésion SFBI	305 €
non membre	330 €
Académique non-permanent et demandeur d'emploi	
membre SFBI	100 €
non membre avec adhésion SFBI	115 €
non membre	130 €
Industriel	500 €
A partir du 26 mai 2022	
Académique permanent	
membre SFBI	380 €
non membre avec adhésion SFBI	405 €
non membre	430 €
Académique non-permanent et demandeur d'emploi	
membre SFBI	125 €
non membre avec adhésion SFBI	140 €
non membre	155 €
Industriel	600 €
Intervenant mini-symposiums	150 €
Option	TTC
Soirée de gala participant	50 €
Soirée de gala accompagnant (limité à 1 personne)	100 €

- Paiement :

Les modes de paiement par bon de commande, par virement et par carte bancaire sont acceptés. En raison des délais de traitement, le paiement par bon de commande ne sera possible que jusqu'au 25 mai.

Le mode de paiement recommandé pour l'inscription est le paiement par carte de crédit. Nous acceptons Visa ou Eurocard/Mastercard (les cartes AMEX et Diners ne sont pas acceptées). Le système en ligne utilise un cryptage sécurisé pour protéger votre carte et vos données personnelles. Notez qu'afin de sécuriser les paiements en ligne, votre banque peut vous demander des informations personnelles ou un code de sécurité que vous recevrez par téléphone ou par e-mail.

Le paiement sera effectué au nom de K.I.T. Group pour le compte d'Inria en vertu du mandat n° convention 03-22-009.

Une confirmation de paiement sera envoyée dès réception de la totalité du paiement. Les inscriptions par téléphone ne seront pas traitées. Pour toute question, veuillez contacter le secrétariat de la conférence : inscription-jobim2022@kit-group.org

- Annulation d'inscription :

Toute annulation de participation doit être notifiée par e-mail au secrétariat de la conférence : inscription-jobim2022@kit-group.org. Les conditions suivantes seront appliquées :

1. Si une personne inscrite n'est pas en mesure de participer à un événement pour quelque raison que ce soit, elle peut remplacer, en accord avec les organisateurs de la conférence, une autre personne du même institut/organisation ;
2. Annulation jusqu'au 31 mai 2022 : 100 % des frais d'inscription (hors le montant de l'adhésion SFBI) ont remboursés ;
3. Annulation du 1er juin 2022 au 14 juin 2022 : 50 % des frais d'inscription (hors le montant de l'adhésion SFBI) sont remboursés ;
4. Les inscriptions annulées à partir du 15 juin 2022 ne seront pas remboursées.

L'inscription sera remboursable en cas de nouvelles restrictions liées à la Covid-19. Dans ce cas, le remboursement sera traité après la conférence.

- Attestations de présence :

Les participants pourront recevoir une attestation de présence après JOBIM 2022.

- Badges :

Le badge doit être porté pendant toute la durée du congrès. L'accès au congrès vous sera refusé sans le port de votre badge.

- Annulation du Congrès - en cas de force majeure :

Dans le cas où JOBIM 2022 ne pouvait avoir lieu ou devait être reporté en raison d'événements indépendants de la volonté des organisateurs du Congrès, incluant mais non limité aux éléments suivants : les cas de force majeure, les grèves, les conflits sur le lieu de travail, les réquisitions du gouvernement, conseil du gouvernement, les restrictions ou réglementations concernant les voyages, la disponibilité des hôtels ou des installations, les marchandises ou les fournitures, la guerre ou un acte de guerre apparent, le terrorisme, les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, les troubles civils, les maladies, les épidémies ou pandémies, la réduction ou la restriction des moyens de transport, ou toute autre calamité, perte ou condition comparable (collectivement, un "cas de force majeure") ou bien en raison de faits qui ne peuvent être imputables à une intention préjudiciable ou à une négligence grave de la part des organisateurs du Congrès, les organisateurs du Congrès ont le droit d'annuler le Congrès immédiatement et/ou de mettre fin au Congrès sans aucune responsabilité et seront libérés de leurs obligations envers le participant. De plus, si le Congrès prend fin en raison ou à la suite d'un cas de force majeure, les organisateurs du Congrès ne peuvent être rendus responsables

par les participants en cas de dommages, de pertes ou de coûts, tels que des frais de transport, d'hôtel ou des pertes financières, etc. Dans ces circonstances, les organisateurs du Congrès se réservent le droit, soit de retenir le montant total des frais d'inscription et de l'utiliser pour un congrès à venir, soit de rembourser le participant après avoir déduit du montant les coûts déjà investis dans l'organisation du congrès et qui ne pourraient être remboursés par une tierce personne.

- Assurance :

Les organisateurs n'acceptent aucune responsabilité en matière d'assurance individuelle médicale, de voyage ou personnelle. Il est fortement conseillé aux participants d'avoir leur propre police d'assurance voyage pour couvrir les risques incluant (mais non limités à) la perte, l'annulation, les frais médicaux et les blessures. JOBIM 2022 et/ou les organisateurs de la conférence n'accepteront aucune responsabilité si un participant ne souscrit pas une assurance adéquate.

- Modification du programme :

L'organisateur du Congrès se réserve le droit de modifier le programme qui est seulement publié à titre indicatif.

- RGPD (règlement général sur la protection des données) :

Conformément à l'article 13 du Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données ou RGPD), veuillez trouver ci-dessous quelques informations concernant cette collecte de données :

1) Le représentant du responsable de traitement est le PDG d'Inria

2) La déléguée à la protection des données (DPO) nommée par Inria peut être contactée par mail à dpo@inria.fr ou via son adresse postale : Inria, 2004 route des lucioles, BP 93, 06902 Sophia-Antipolis cedex

3) La finalité de ce traitement est : **inscription à la conférence JOBIM 2022 et adhésion à la SFBI**

4) La base légale de ce traitement est le consentement

5) Les seuls destinataires de vos données sont **K.I.T. Group France mandaté par Inria pour la gestion des inscriptions, Inria et la SFBI**

6) Aucun transfert de vos données vers un pays tiers ou vers une organisation internationale ne sera effectué

7) Vos données seront conservées pour une durée maximale de **1 an**

8) Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. <https://www.cnil.fr> pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la DPO par voie électronique : dpo@inria.fr

9) À tout moment, vous pouvez décider d'arrêter le traitement et demander la suppression de vos données collectées.

10) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

11) Cette collecte de données s'effectue sur la base du volontariat. Vous n'êtes en aucun cas tenu par voie réglementaire, contractuelle ou autres de fournir vos données.

12) Ce traitement n'engendre aucun profilage ou prise de décision automatisée vous concernant à partir de vos données et du traitement de celles-ci.

- Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne en termes de matériel photographique, vidéo ou audio pour la documentation de l'événement ou sa couverture médiatique

En acceptant ces termes et conditions générales, le participant à l'événement se déclare explicitement consentant à la création d'images, films et documents sonores le représentant dans le cadre de JOBIM 2022 et autorise leur exploitation, partage et publication à des fins de documentation et de communication, notamment sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram) et ce sans contrepartie financière.

- Responsabilité

Les organisateurs du Congrès ne peuvent être tenus responsables que dans le cadre de l'obligation légale de diligence d'un commerçant avisé. La responsabilité de l'organisateur -qu'importe la raison légale- est limitée aux négligences graves ou intentionnelles. La responsabilité des prestataires de service sous-traitants n'en sera pas affectée. Le participant prend part au Congrès et aux manifestations annexes à ses propres risques. Les accords oraux n'ont pas de valeur contractuelle tant qu'ils n'ont pas été confirmés par écrit par les organisateurs du Congrès.

- Droit applicable :

Le présent contrat sera régi, interprété et exécuté suivant le droit français. Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis, à défaut de règlement à l'amiable, aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de commerce de Paris, France.

- Clause de divisibilité :

Si l'une des clauses de ces conditions générales de vente s'avérait être nulle ou non applicable, la validité des conditions générales restantes n'en serait pas affectée. Les parties contractantes sont tenues de coopérer afin de remplacer la clause nulle ou non applicable par une clause valable adéquate. Cette disposition s'applique également à d'éventuelles lacunes dans ces conditions générales de vente.